



AJOUT D'UN CONGÉ BANQUABLE

Lors de la dernière négociation de la convention collective de travail, nous avons obtenu un troisième congé banquable, soit le premier lundi de juin.

Donc, pour l'année 2021, le congé banquable sera le 7 juin.

Toutefois, contrairement aux 2 autres congés mobiles, vous devez en faire la demande pour qu'il soit ajouté dans la banque A5.

Article 12.1

*** Premier lundi du mois de juin

e) Pour le congé marqué de trois (3) astérisques *** :

- Les employés affectés aux opérations continues ou chargé d'un service essentiel aux opérations continues, pourront ajouter le congé du 1^{er} lundi du mois de juin en heures disponibles dans la banque 5 (congé mobile). Ces heures pourront servir uniquement à combler les heures manquantes pour se rendre à un paiement de 12 heures lors de la reprise des 2 congés mobiles. En aucun temps il n'est question d'ajouter un mobile supplémentaire.
- Les employés de jour pourront prendre cette journée comme un mobile additionnel.

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3

L'exécutif syndical
Le 01 juin 2021